



## Rapport annuel 2016

Conformément à l'art. 20 du règlement concernant les différentes structures pour la jeunesse du 9 mai 2001, le CDTEA a pour mandat d'être actif dans les domaines de la prévention et sensibilisation, supervision et conseil, examen et expertise, consultation et thérapie, ainsi que dans la formation de stagiaires en psychologie, logopédie et psychomotricité.

Les activités exercées par le CDTEA en 2016 sont les suivantes :

### Prévention et sensibilisation :

Le CDTEA a organisé, dans différents domaines thématiques, des formations, cours, manifestations publiques, rapports médiatiques, interviews radiophoniques ou télévisuels, notamment :

- L'entrée de l'enfant à l'École
- Le bien-être et la santé psychique de la jeunesse valaisanne
- Les parents divorcent, pas les enfants
- Mobbing entre enfants et jeunes
- Cyber-Mobbing et quelles sont les règles de comportement qui doivent être observées par les parents
- L'utilisation des médias
- Les troubles de l'apprentissage
- La perception auditive
- Dyslexie, dyscalculie, dyspraxie
- L'écriture de base
- Le bilinguisme
- Etc.

### Supervisions

Le CDTEA a supervisé 37 institutions en 2016, soit des institutions socio-pédagogiques, des garderies, des services de conseils pour les mères et les pères. De plus, des supervisions ont été menées pour les acteurs scolaires tels que les médiateurs scolaires, les enseignants, les pédagogues spécialisés scolaires etc.

Les familles d'accueil et les familles de jour ont également suivi des supervisions auprès de collaborateurs du CDTEA en 2016.



## **Diagnostique, conseil éducatif, thérapie**

5422 enfants et jeunes ont été diagnostiqués et /ou ont suivi une thérapie auprès du CDTEA en 2016, dont 62 % sont des garçons et 38 % des filles. 3 % des enfants étaient en âge préscolaire, 65 % à l'école primaire (1H-8H), 17 % au cycle, 11 % en âge scolaire post obligatoire et 1 % de jeunes adultes. 69 % des enfants sont de nationalité suisse, 25 % ont une nationalité européenne (pas Suisses) et 6 % sont de nationalité non européenne.

84 % des enfants et jeunes suivis par le CDTEA ont été annoncés par leurs parents, 5 % par l'École (d'entente avec les parents). Les 11 % restants ont été inscrits par des institutions, médecins, services sociaux etc.

Globalement, 46558 interventions ont été menées auprès de ces enfants et leur environnement. La moyenne d'interventions par enfant s'élève à 8.6 interventions. 43 % des interventions se sont déroulées sous la forme de séances individuelles avec l'enfant/l'adolescent, 18.3 % avec l'enfant et les parents, 10.3 % en groupe avec plusieurs enfants, 7.3 % uniquement avec les parents et 4.1 % avec les enseignants. Le solde de 17 % des interventions est réparti entre des séances avec des autres spécialistes.

En 2016, les psychologues du CDTEA ont participé à 109 auditions audiovisuelles menées par la Police criminelle.

## **Stagiaires**

L'année passée, nous avons pu, en comparaison à 2015, former un plus grand nombre de stagiaires. 9 stagiaires ont été accompagnés par les collaborateurs du CDTEA.

## **Autres projets**

En 2016, nous avons traité de la médiation scolaire et de l'introduction dans le concept de l'éducation spécialisée et de la protection de l'enfant.

**Romaine Schnyder**

Février 2017